



Arrêté Portant autorisation de stationnement d'un taxi

Le maire de la commune de Yvré l'Évêque,
VU les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-3 et L 2213-6 du code général des collectivités territoriales,
VU le décret n° 86-427 du 13 mars 1986 portant création de la commission des taxis et des voitures de petite remise,
VU la loi n° 95-66 du 20 janvier 1995 relative à l'accès à l'activité de conducteur et à la profession d'exploitant de taxi,
VU le décret n° 95-935 du 17 août 1995 portant application de la loi n° 95-66 du 20 janvier 1995 relative à l'accès à l'activité de conducteur et à la profession d'exploitant de taxi,
VU l'arrêté préfectoral n°03-5218 réglementant la mise en circulation et l'exploitation des taxis,
VU l'arrêté municipal réglementant le stationnement des taxis dans la commune,
VU la demande d'autorisation de stationnement d'un taxi en date du 2 novembre 2010 ;
VU l'avis de la commission départementale des taxis et des voitures de petite remise réunie le 13 janvier 2011
Vu l'arrêté n° 14-362 du 30 juillet 2014,
Vu la cession de l'autorisation de stationnement d'un taxi signé entre Mme Thérèse CHANTEAU et M. Farid ABROUS en date du 24 octobre 2022,
Vu l'arrêté n°23-193 du 18 octobre 2022 portant autorisation de stationnement d'un taxi immatriculé GJ-077-WJ,
Vu la demande de Monsieur ABROUS en date du 26 décembre 2023 à la suite d'un changement de véhicule,
Considérant qu'il est nécessaire vu le changement de véhicule de reprendre un arrêté d'autorisation de stationnement sur la commune,

ARRETE

Article 1 -

L'autorisation de stationnement est accordée à Monsieur Farid ABROUS pour faire stationner un taxi immatriculé n° GC-764-YQ, marque LEXUS – modèle NX 300 H, à l'emplacement Rue de Touraine en attente de la clientèle, à compter du 5 janvier 2024 dans le respect des règles fixées par les textes susvisés.

Article 2 -

Madame le Maire d'Yvré l'Évêque est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de la Sarthe.

Fait à Yvré l'Évêque le 8 janvier 2024

Madame le Maire

Damienne FLEURY